

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 24/06/2025 - 2852 - 2012 B 00179 - 749 939 393 - A.DOMICILE SERVICES

A.DOMICILE SERVICES

24 JUIN 2025

Exercice clos le 31/12/2024

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise		A.DOMICILE SERVICES		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		3 ALLEES DES CIGALES 13103 MAS BLANC LES ALPILLES			
SIRET		7 4 9 9 3 9 3 0 0 0 1 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31/12/2024	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *	014		016	
	Autres *	028	18 587	030	16 048
	Immobilitisations corporelles *	040	1 036	042	1 036
	Immobilitisations financieres * (1)	044	19 623	048	16 048
Total I (5)		044	19 623	048	16 048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052	
	Matieres premieres, approvisionnements, en cours de production *	060		062	
	Marchandises *	064		066	
	Avances et acomptes verses sur commandes	068	353	070	353
	Creances (2)	072	869	074	869
	Clients et comptes rattaches *	080	9 262	082	9 262
	Autres * (3)	084	1 579	086	1 579
	Valeurs mobilieres de placement	092		094	
Disponibilites	096	12 064	098	12 064	
Charges constatees d'avance *	110	31 686	112	16 048	
Total general (I + II)		110	31 686	112	15 639
PASSIF				Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		124	7 000
	Ecart de reevaluation	126		130	700
	Reserve legale	132		136	
	Reserves reglementees *	138		142	54 723
	Autres reserves (dont reserve relative a l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	144		148	(31 874)
	Report a nouveau	150		154	(18 337)
	Resultat de l'exercice	156		160	
	Subventions d'investissement	162		166	
	Provisions reglementees	168		172	
	Total I	174		178	12 212
Total II		174		178	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	180		184	
	Emprunts et dettes assimilees	186		190	
	Avances et acomptes recus sur commandes en cours	192		196	721
	Fournisseurs et comptes rattaches *	198		202	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	204		208	2 466
	Comptes courants d'associes	210		214	239
	Autres dettes	216		220	
	Produits constatees d'avance	222		226	3 426
Total general (I + II + III)		222		226	15 639
REVENUS	(1) Dont immobilisations financieres a moins d'un an	193		(4) Dont dettes a plus d'un an	195
	(2) Dont creances a plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou creees au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associes debiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cedees au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Expert-comptable Janvier 2025 : Etat préliminaire.

LD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A.DOMICILE SERVICES** Néant ☐ *

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2024

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	14 958
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230	22	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	14 980
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	4 411
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges extérieures *	(dont crédit bail : 480 - mobilier : - immobilier :)		242	15 373	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE : 243 501)		244	1 438	
	Rémunérations du personnel *			246	6 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	4 229	
	Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce		254	2 213	
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259 260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	33 664
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(18 684)
Produits financiers (III)		280	347		294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 49 quinquies D))		347 348		300	
Impôt sur les bénéfices *		(VII)			306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(18 337)
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (an. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des OPC et de sociétés d'associés	247		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44, sixies)	986	ZFU-TE (44, octies A)	987	342	
	ZRD (44, terdecies)	147	JEI (44, sixies A)	989		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	ZRR (44, quindécies)	138		
	ZFANG 44, quaterdecies	345	France littorale Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 quaterdecies)	992	Investissements et souscriptions (autre mod)	344		
	Créance due au report en arrière du déficit		Zone de développement prioritaire (44, septies C)	993	350	
	Droit divers					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 du CGI)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 du CGI)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 du CGI B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 du CGI C)	647		
Déduction exceptionnelle (Art 39 du CGI D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de cumulatif (art. 39 du CGI E)	641			
Déduction exceptionnelle (Art 39 du CGI F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 du CGI G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	18 337
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables *		32 081	dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	18 337

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

LD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Néant ☐ *

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A.DOMICILE SERVICES

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	7 651	442	446	7 651
	Installations générales agencements divers	450	2 102	452	456	2 102
	Matériel de transport	460	8 333	462	466	8 333
	Autres immobilisations corporelles	470	501	472	476	501
Immobilisations financières		480	1 036	482	486	1 036
TOTAL		490	19 623	492	496	19 623

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	6 491	532	534
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 102	542	544
	Matériel de transport	550	4 741	552	554
	Autres immobilisations corporelles	560	501	562	564
TOTAL		570	13 834	572	576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	1	2	3	4	5
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values		
						Long terme	19 % ②	15 % ou 12,8 % ③
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589	590
Plus-values taxables à 19 % (1)				Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

SAGE Expert-comptables Janvier 2025 : Etat préliminaire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : A.DOMICILE SERVICES		Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres immobilisations incorporelles	700	705	2		
Terrains	710	715	3		
Constructions	720	725	4		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	5		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	6		
Matériel de transport	750	755	7		
Autres immobilisations corporelles	760	765	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
TOTAL	770	775			
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	32 081		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis			
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter			
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984	32 081		
Déficits de l'exercice		960	18 337		
Total des déficits restant à reporter		970	50 418		
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	1 754		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	1 754		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	2 475		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	2 475		
N° du centre de gestion agréé		388			
Montant de la TVA collectée		374	2 477		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	2 300		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

LD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise: A.DOMICILE SERVICES Néant ☒ *

Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

Dont apprentis	376
Dont handicapés	657
	651
	861

Effectifs affectés à l'activité artisanale

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV - Valeur ajoutée produite (total 1 + total 2 - total 3) 137

Calcul de la valeur ajoutée

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises 117

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	160
Période de référence	024
Date de cessation	
Effectifs au sens de la CVAE *	023
	026

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II (ao C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Exercice clos le

31122024

SIREN

7 4 9 9 3 9 3 9 3

Dénomination de l'entreprise

A.DOMICILE SERVICES

Adresse (voie)

3 ALLEES DES CIGALES

Code postal

13103

Ville

MAS BLANC LES ALPILLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	700
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	700

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom de famille	DEVIMEUX	Prénom(s)	LAURENT
Nom d'usage		% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	700
Naissance: Date	19/0/1972	N° Département	60	Commune	CREIL
Adresse : N°		Voie	CD 99 ROUTE DE SAINT REMY DE PROVENCE	Pays	FRANCE
Code Postal	13103	Commune	MAS BLANC DES ALPILLES		

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance: Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES, ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31/12/2024

SIREN

7 4 9 9 3 9 3 9 3

Dénomination de l'entreprise

A.DOMICILE SERVICES

Adresse (voie)

3 ALLEES DES CIGALES

Code postal

13103

Ville

MAS BLANC LES ALPILLES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

LD

N° 2065-SD 2025	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Toujours à date de service	
IMPOT SUR LES SOCIETES	
Exercice ouvert le	01012024 et clos le 31122024
Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre	
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
A. DOMICILE SERVICES 3 ALLEES DES CIGALES 13103 MAS BLANC LES ALPILLES SIRET 74993939300015	Mai :
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	
B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Travaux de plâtrerie
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	
Bénéfice imposable au taux normal	Déficit 18 337
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Société d'investissement immobilier cotée
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé EBP	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr	
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	
Nom et adresse du conseil :	
MARTIN & ASSOCIES AUDIT & CONSEIL 21 BOULEVARD VICTOR HUGO 13150 TARASCON	MAISON SAINT NICOLAS Tél: 0490915870
CGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Identité du déclarant :	
Date : 06032025	
Lieu : MAS BLANC LES ALPILLES	
Qualité et nom du signataire :	
Signature :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné	
Examen de conformité fiscale (ECF)	
Prestataire :	

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : EBI préparatoire.

SARL A. DOM SERVICES
3 allée des Cigales
13103 MAS BLANC DES ALPILLES
Tél : 07 70 01 70 02
SIRET : 749 939 393 RM 00015

LD

N° 2065 bls-SD
2025

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2042

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

(art 223 du Code général des impôts)

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
	Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même		payées par le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	
	Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)			
	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				
	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			
	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			
	Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			
Total (a à h)				

ANNEXE N° 2043

REVENUS VERSÉS AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

(art 223 du Code général des impôts)

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (première partie)		Montants	Unités	Années
Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à titre de traitements, émoluments, indemnités, etc., par ou non, désigné col. 1, à titre de fonctions dans la société.				

[illegible]

I DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		à 0 %	à 15 %	à 19 %
REMUNÉRATIONS				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(A)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(B)		MVLT restant à reporter		

Rétrocessions à nonaires, de comm et de courtages ⁽¹⁾		NIVEAU	
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

3 AGE Experts-comptables Janvier 2025 : Exam préparatoire.

SARL A. DOM SERVICES
3 allée des Cigales
13103 MAS BLANC DES ALPILLES
TEL : 07 70 01 70 02
SIRET : 745 025 000 RLM 00015

certifier conforme
à l'original.
Deuxième Sacrist
Céran

« A.DOMICILE SERVICES »
SARL Unipersonnelle
Au capital de 7000 euros
Siège social : « 3, allées des cigales
13103 – MAS BLANC DES ALPILLES

R.C.S TARASCON B 749.939.393

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 2 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq le 2 juin 2025 à 18h au siège social, Monsieur Laurent DEVIMEUX, gérant et associé unique de la société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle « A.DOMICILE SERVICES », au capital de 7000 euros, sise à MAS BLANC DES ALPILLES (13103), 3, allées des cigales, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° TARASCON B 749.939.393, énonce qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de gestion sur l'activité au cours de cet exercice.

Il poursuit et ajoute qu'il a pris les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- L'affectation du résultat,
- Aux conventions visées à l'article L.223-19 du nouveau Code de commerce,
- Aux pouvoirs à donner,

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'il les a établis et se soldant par une perte de 18337 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 18337 euros au débit du compte report à nouveau, pour le même montant.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribués à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Les sommes distribuées après le 1^{er} janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevés à :

Exercice clos le	Revenus éligibles à L'abattement Dividendes	Revenus non éligibles A l'abattement
31 décembre 2021	0	0
31 décembre 2022	0	0
31 décembre 2023	0	0

LD

**TROISIEME DECISION – CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L.223-9 DU NOUVEAU CODE DE
COMMERCE**

L'associé unique approuve la convention consistant à la mise à disposition à titre gracieux des locaux du siège social et du lieu d'activité de la société.

QUATRIEME DECISION – POUVOIRS A DONNER

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait à Tarascon, le 2 juin 2025.

Laurent DEVIMEUX
Gérant – associé unique.

SARL A. DOM SERVICES
3 allée des Cigales
13103 MAS BLANC DES ALPILLES
Tél. : 07 70 01 70 02
SIRET : 743 093 000 514 00015

LD

« A.DOMCILE SERVICES »
SARL Unipersonnelle
Au capital de 7000 euros
Siège social : 3, allées des cigales
13103 – MAS BLANC DES ALPILLES

R.C.S TARASCON B 749.939.393

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Décision de l'associé unique du 2 juin 2025.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 18337 euros au débit du compte de report à nouveau pour le même montant.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribués à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Les sommes distribuées après le 1^{er} janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevés à :

Exercice clos le	Revenus éligibles à L'abattement Dividendes	Revenus non éligibles A l'abattement
31 décembre 2021	0	0
31 décembre 2022	0	0
31 décembre 2023	0	0

Pour copie certifiée conforme.

Laurent DEVIMEUX,
Gérant – associé unique.

SARL A. DOM SERVICES
3 allée des Cigales
13103 MAS BLANC DES ALPILLES
Tél. : 07 70 01 70 02
SIRET : 749 939 939 RM 00015

LD

« A.DOMICILE SERVICES »
SARL Unipersonnelle
Au capital de 7000 euros
Siège social : « 3, allées des cigales
13103 – MAS BLANC DES ALPILLES

R.C.S TARASCON B 749.939.393

**RAPPORT DE GESTION DU GERANT EN VUE DE L'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Je soussigné, M. Laurent DEVIMEUX, agissant en qualité de gérant et associé unique de la société à responsabilité Limitée Unipersonnelle « A. DOMICILE SERVICES » ai établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, en vue d'approbation des comptes par moi-même en qualité d'associé unique.

1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous rappelons les événements survenus suivants :

- Le 16 novembre 2015 ; mise en location gérance de la licence de taxi,
- Le 1^{er} octobre 2016 ; la création d'une activité de plaquiste, homme toutes mains, débroussaillages, entretien espace vert.
- Le 31 mars 2017 ; cessation de la licence de TAXI et résiliation du contrat de location gérance.
- Le 18 MAI 2021 ; création de l'activité VTC, et suppression de l'activité plaquiste.

Les capitaux propres de la société au 31 décembre 2024 s'élèvent à 12212€ contre 30550 € l'exercice qui précède.

La perte de l'exercice s'élève à 18337 €.

Nos capitaux propres positifs de 12212 € suffisent à financer notre actif immobilisé net s'élevant à 3575 €.

Notre trésorerie positive de 9262 € est le reflet d'une excellente solvabilité à court terme.

2- EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Le chiffre d'affaires H.T s'est élevé à 14957 € contre 33050 € pour l'exercice précédent.
- Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 14980 € contre 33063 € pour l'exercice précédent
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 33664 € contre 35430 € pour l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation ressort, négatif à -18337 € contre -1855 € pour l'exercice précédent.

LD

Compte tenu des éléments ci-dessus, des charges financières de 347 €, le résultat courant avant impôts de l'exercice se solde par une perte de - 18337 €

3- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En égard à l'article L.232-1 du Code du commerce, la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4- EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous rappelons les événements survenus suivants :

- Le 16 novembre 2015 ; mise en location gérance de la licence de taxi,
- Le 1^{er} octobre 2016 ; la création d'une activité de plaquiste, homme toutes mains, débroussaillages, entretien espace vert.
- Le 31 mars 2017 ; cessation de la licence de TAXI et résiliation du contrat de location gérance.
- Le 18 MAI 2021 ; création de l'activité VTC, et suppression de l'activité plaquiste.

5- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

6- AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 18337 euros au débit du compte de report à nouveau pour le même montant.

7- RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

8- DEPENSES NON DEUCTIBLES FISCALEMENT

Ainsi qu'il ressort des documents qui ont été tenus à votre disposition et conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons que pour la détermination du résultat fiscal, aucune réintégration des frais généraux visés à l'article 39-4 dudit code n'a été opérée.

Fait à Tarascon, le 2 juin 2025

Laurent DEVIMEUX
Gérant.

SARL A. DOM SERVICES

3 allée des Cigales

13103 MAS BLANC DES ALPILLES

Tél. : 07 70 01 70 02

SIRET : 743 000 000 RM 00015